

ÉVÈNEMENT

[Transformer en Acte : [compte rendu détaillé](#)] Passé

Mise à jour de cette page :
07/01/2022

Aide à l'Action des Collectivités Territoriales en faveur de la qualité de l'AIR



ement intérieur Santé-Environnement

Type d'évènement

Appel à projets

Date

Vous êtes une **collectivité territoriale** et vous souhaitez mettre en œuvre des **politiques d'amélioration de la qualité de l'air extérieur ou intérieur sur votre territoire.**

Publics :

Vous avez des problèmes de dépassement ou êtes en risque de dépassement des valeurs « cibles » ou des valeurs « limites » nationales pour les polluants réglementés ou vous souhaitez simplement agir sur les émissions de polluants (réglementés ou non) sur votre territoire et tendre vers les valeurs cibles

Précisions :

Collectivités territoriales recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ou encore, vous souhaitez **adopter des mesures d'amélioration de la qualité de l'air intérieur** (Etablissements Recevant du Publics, logements, etc.).

Lien externe

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

Vous avez besoin de conduire **une étude pour mettre en œuvre des actions ciblées** pour l'amélioration de la **qualité de l'air intérieur ou extérieur** sur votre territoire. Vous êtes éventuellement associée à une autre collectivité, un bureau d'études ou une association (en tant que prestataire ou sous-traitant).

Personne contact

Ademe

Occitanie

ademe.occitanie@ademe.fr

Organisateur

- ADEME

Candidatez à l'Appel à Projets AACT'AIR de l'ADEME qui ouvre le 3 février 2022.

Vous pourrez bénéficier :

- **d'une aide financière** : sous la forme **d'une subvention de maximum 70 % des dépenses éligibles** ;
- **d'un accompagnement technique** : des agents ADEME spécialistes de la qualité de l'air et des problématiques rencontrées par les collectivités vous accompagnent dans la réalisation et la valorisation de votre étude.

À partir du 3 février 2022, candidatez sur la plateforme agirpoulatransition.ademe.fr, rubrique « Qualité de l'air ».